ANNEXE 1 AU RÈGLEMENT NUMÉRO 16 SUR LES DROITS DE TOUTE NATURE ET CERTAINS FRAIS ADMINISTRATIFS EXIGIBLES DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

Les droits de toute nature 2025-2026

Clientèle de l'enseignement régulier

Étudiantes et étudiants à temps plein :	<u>2024-2025</u>	<u>2025-2026</u>
	414 \$/année	426 \$/année
	Automne 2024 207 \$/session	Automne 2025 213 \$/session
	Hiver 2025 207 \$/session	Hiver 2026 213 \$/session

Etudiantes et étudiants à	<u>2024-2025</u>	<u>2025-2026</u>
temps partiel:	50 \$/cours	51 \$/cours

Clientèle de la formation continue

Étudiantes et étudiants à temps plein :	<u>2024-2025</u>	<u>2025-2026</u>
	30 \$/session	30 \$/session
Étudiantes et étudiants à temps partiel :	15 \$/cours	15 \$/cours

Adopté au comité exécutif du 3 février 2025.